



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE

23, rue de Beaulieu - POMPAIRE
BP 80078 - 79202 PARTHENAY CEDEX
Tél : 05 49 95 03 47 - Fax : 05 49 95 14 58
Mail : contact@eaux-de-gatine.fr

COMMUNE DE

Référence SPANC :

DOSSIER DE DEMANDE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Adresse complète de la parcelle concernée par le Projet :

.....

Code Postal :

Commune :

Numéro de(s) parcelle(s) :

Section cadastrale :

Superficie (en m²) :

DEMANDEUR	PROPRIETAIRE :	OCCUPANT : (si celui-ci est différent du propriétaire)
	Nom et Prénom :	Nom :
	Adresse actuelle :	Prénom :
	Code Postal : Commune :	Numéro de téléphone :
	Mail : Tél :	

CARACTERISTIQUES DE L' IMMEUBLE	Habitation	☐ Neuve	☐ Existante	☐ Réhabilitation
	Résidence	☐ Principale	☐ Secondaire	☐ Locative
	Nombre de pièces principales :		Nombre d'équivalents-habitants :	
	☐ Autre projet (préciser le type d'immeuble, joindre l'étude particulière d'assainissement) :			

MODE D' ALIMENTATIO N EN EAU	☐ Adduction publique	☐ Puits/Forage utilisé pour la consommation en eau potable
	Si Puits/Forage, fait-il l'objet d'une déclaration d'utilisation auprès de la Ddass, de la Commune ?	
	☐ Oui (joindre une copie)	☐ Non
	☐ Présence d'un puits ou d'un forage pouvant être situé à moins de 35m de la filière d'assainissement projetée	

ZONE A ENJEUX	☐ Enjeux sanitaires	☐ Enjeux environnementaux	☐ Aucun enjeu

Une étude de détermination de filière d'assainissement a-t-elle été réalisée pour déterminer le dispositif ?

☐ OUI (si oui fournir l'étude avec ce dossier)

☐ NON

CONCEPTION DE LA FILIERE PROJETEE

PRETRAITEMENT

Système de prétraitement des eaux usées :	A mettre en place	Volume	Existant (dans le cas d'une réhabilitation)
☐ Bac dégraisseur (eaux ménagères)	☐	Litres	☐
☐ Autres :	☐	Litres	☐

Une ventilation Ø100 mm (diamètre obligatoire) doit être installée sur la fosse toutes eaux ou sur le tuyau de sortie et doit aboutir au dessus du toit. Celle-ci doit être recouverte par un extracteur statique ou éolien. Une ventilation primaire Ø100 mm doit assurée l'entrée d'air en amont de la fosse. Celle-ci doit sortir à l'air libre au dessus des locaux.

TRAITEMENT PRIMAIRE

Système de prétraitement des eaux usées :	A mettre en place	Caractéristique	Existant (dans le cas d'une réhabilitation)
☐ Fosse toutes eaux	☐	Litres	☐
☐ Fosse septique (eaux vannes)	☐	Litres	☐
☐ Fosse étanche	☐	Litres	☐
☐ Toilettes sèches	☐		☐

TRAITEMENT SECONDAIRE

<i>Epuration et dispersion à travers le sol en place (sol perméable)</i>				
	Nombre de tranchées	Longueur	Largeur	Profondeur
☐ Tranchées d'épandage		Mètres	Mètres	Mètres

<i>Epuration en sol reconstitué et dispersion à travers le sol en place</i>			
	Longueur	Largeur	Hauteur
☐ Filtre à sable vertical non drainé	Mètres	Mètres	Mètres
	Longueur (sommet)	Largeur (sommet)	Hauteur
☐ Tertre d'infiltration En terrasse ☐ Oui ☐ Non	Mètres	Mètres	Mètres

<i>Epuration en sol reconstitué et dispersion vers un exutoire (sol imperméable)</i>			
	Longueur	Largeur	Hauteur
☐ Filtre à sable vertical drainé étanche	Mètres	Mètres	Mètres
	Longueur	Largeur	Hauteur
☐ Filtre à zéolithe Nom de la filière :	Mètres	Mètres	Mètres

Options

OPTIONS				
	☐ Pompe de relevage :	☐ Chasse à auget	☐ Clapet sur rejet	☐ Film étanche
	☐ avant la fosse toutes eaux			
	☐ entre la fosse toutes eaux et la filière de traitement			
	☐ après le filtre			

Autres dispositifs (filières agréées)			
	Longueur	Largeur	Hauteur
☐ Filtre compact Nom de la filière : N° d'agrément :	Mètres	Mètres	Mètres
☐ Microstation Nom de la filière : N° d'agrément :	Mètres	Mètres	Mètres
☐ Filtres plantés Nom de la filière : N° d'agrément :	Mètres	Mètres	Mètres

Lieu de dispersion (pour les filières drainées)	
REJET	☐ Fossé communal ☐ Fossé privé (joindre l'autorisation du propriétaire si le fossé n'est pas sur votre propriété) *
	☐ Réseau pluvial (busage) ☐ Mare, étang ☐ Cours d'eau
	☐ Zone d'infiltration (dimension :) ☐ Puits d'infiltration
	☐ Fossé départemental (joindre l'autorisation de rejet obtenue auprès du Conseil Départemental)
	☐ Autres :

* Il est préférable de faire un acte notarié

PIECES A FOURNIR AU SPANC	- La présente demande dûment complétée et signée - Plan de situation (carte IGN de la commune) et extrait de plan cadastral (1/2500^{ème} ou 1/1000^{ème}) - Plan de masse projet au 1/500^e ou au 1/250^e sur lequel sera positionné et schématisé le plus clairement possible: - L'habitation, la sortie des eaux usée, la fosse, la filière de traitement, le lieu de rejet des eaux traitées - Les voies de passage (véhicules, ...) - Les puits, captages, forages d'eau destinée à la consommation humaine, cours d'eau, mare ... - Etude de détermination de filière d'assainissement (obligatoire pour les filières de traitement utilisant le sol comme moyen d'épuration ou de dispersion des eaux prétraitées) - Autorisation de rejet (si vous n'êtes pas propriétaire du lieu de rejet)

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR	Le propriétaire de l'habitation reconnaît avoir pris connaissance du règlement syndical du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le propriétaire s'engage à : > Réaliser l'installation d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur après réception de l'avis favorable du SPANC sur le projet, > Avertir le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine trois jours avant le commencement des travaux d'assainissement > Ne recouvrir l'installation d'assainissement qu'après la visite de contrôle de bonne exécution des travaux, > S'acquitter de la redevance fixée par délibération pour le contrôle de conception et d'exécution du dispositif > Assurer le bon fonctionnement et l'entretien de son installation, A Le Signature
	<i>Durée de validité de ce dossier : deux ans après l'avis favorable du SPANC</i>

Coût des prestations

Contrôle de conception du projet : 80,00 € HT
Contrôle d'exécution des travaux avant remblaiement : 106.36 € HT

Avis du SPANC :

Dossier complet	☐ oui	☐ non
Choix du dispositif correct	☐ oui	☐ non
Dimensionnement correct	☐ oui	☐ non
Distances réglementaires respectées	☐ oui	☐ non

Après la visite du technicien du SPANC lesur votre parcelle,

l'avis du SPANC est

☐ Favorable au projet présenté ☐ Favorable avec réserve(s) ☐ Défavorable

Motifs :
.....
.....
.....
.....
.....

Le

Cachet/Signature

*** Remarque :** en cas d'évacuation d'eaux usées non déclarée lors du projet, le SPANC ne peut être tenu responsable d'un dysfonctionnement lié à cette évacuation

Le Propriétaire devra demander à l'entreprise réalisant les travaux d'assainissement son certificat d'assurance de garantie décennale.

Afin d'établir une date de début pour le déclenchement de cette garantie décennale, il devra, en fin de chantier, faire établir avec cette entreprise un procès-verbal de réception de travaux.